

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

Séance du 29 septembre 2015

Date de convocation :
Le 03 septembre 2015

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 08
- de votants : 08

- délégués suppléants : 14
- de présents : 1
- de votants : 1

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 03 septembre 2015.

Étaient présents (9) :

Mme Élisabeth GONDY, Mme Geneviève MANNARINO, M. Grégory LELONG, Mme Martine BASSEZ, Mme Renée STIÉVENART, M. Guy HUART, Mme Josée THÉOLAT, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE.

Absents excusés : (6)

Mme Marie-Andrée CHOTEAU, Mme Nathalie KOPCZYNSKI, M. Joël SOIGNEUX, Mme Anne GOZÉ, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT.

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au
Représentant de l'État :
II/025/15

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1er et 4 ;

Nos Réf : ID/IC

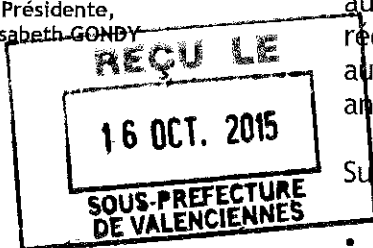
Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

OBJET : Renouvellement de
la convention de partenariat
avec Transvilles.

Vu la délibération 2014/009 du Comité de Direction en date du 7 juillet 2014, laquelle a validé la signature d'une convention de partenariat entre Transvilles et l'Office de Tourisme ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY



Cette convention permet de bénéficier gratuitement de 3 campagnes d'affichage d'une semaine sur le réseau Bus et tramway du Valenciennois ainsi qu'une communication toute l'année sur le site internet et la page Facebook de Transvilles. En contrepartie, Valenciennes Tourisme & Congrès s'engage à proposer aux abonnés de la carte ELIT (carte d'abonnement du réseau Transvilles), le tarif réduit sur les visites commentées de la programmation annuelle et sur les visites audio-guidées. Cette convention est valable un an à compter de sa signature (Cf. annexe).

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 29 septembre 2015,

- De renouveler la convention de partenariat entre Transvilles et Valenciennes Tourisme & Congrès,
- D'autoriser le Directeur Général à signer cette convention.



Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTE :

- De renouveler la convention de partenariat entre Transvilles et Valenciennes Tourisme & Congrès,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à signer cette convention.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 29 septembre 2015

La Présidente,
Élisabeth GONDY

